



Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>

PROJET GEODE : Ce logiciel va suivre informatiquement la gestion des contenants. Les chauffeurs n'auront plus d'étiquettes à coller mais devront biper tous les contenants livrés et à reprendre à l'aide d'un terminal (PDA). Un employé de magasinage va travailler de nuit pour réceptionner les retours.

La CGT est très inquiète sur l'avenir de l'assistante GIC qui n'aura plus de saisie des bordereaux de livraisons (BL) et des contenants à faire mais aussi des postiers car les PDV vont recevoir informatiquement les BL. La direction dément tout impact. A suivre !

PROJET DEPOTAGE « ESSUIE-TOUT & PAPIER » : Pour améliorer le remplissage des camions, deux préparateurs vont préparer de nuit les colis de Papier WC et d'essuie tout, pour les déposer et les scotcher sur des palettes de Zur, de Mea ou d'Interbase sur le quai.

Suite à la demande de la CGT, un affichage a été fait, une douzaine de candidatures est attendue, les personnes retenues seront informées vendredi. Pour la direction, ce poste ne peut pas être un poste de reclassement car c'est un poste de travail à hauteur de bras...

Sur la création des 3 nouveaux postes de nuit, La CGT a demandé que l'ancienneté soit le critère de choix et a rappelé que tout salarié doit être informé de son changement d'horaires, 7 jours d'avance à minima. La CGT soutient que le travail de nuit et du dimanche doit rester l'exception, tout en rappelant que c'est bien le pouvoir d'achat qui fait l'adhésion des salariés à ce travail. La CGT entend poursuivre et intensifier la bataille des salaires, véritable réponse contre la généralisation du travail de nuit qui nuit à la santé des salariés.



NOUVEAU CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LES CARISTES DE ZONE : Pour diminuer les manquants en fin de journée, la direction avance les horaires des 4 caristes de zone à 16 h au lieu de 19 h et maintient le dimanche soir à 21 h 30. Pour la CGT, cette nouvelle organisation entrainera encore plus de manquants, le matin.

La direction refuse d'entendre les revendications de la CGT qui a proposé qu'il y ait plus de caristes d'après midi et que les caristes de nuit prennent à 18 h la semaine et à 20 h le dimanche. **La CGT a rappelé le mécontentement de plusieurs salariés des contenants, chargeurs d'avoir une prise de poste à 15-16 h qui est un poste avec les mêmes contraintes et les mêmes conséquences que les horaires de nuit car c'est un horaire atypique. LA CGT AVAIT OUBLIE QUE C'ETAIT LA DIRECTION QUI DECIDAIT DE TOUT, OUPS ! A ROCHEFORT, C'EST BOSSE ET TAIS TOI ! Elle a juste acceptée de mettre en place les nouveaux horaires, une semaine plus tard comme la loi lui impose.**

CHAUFFEURS : A la demande de la CGT, le CHSCT s'est déplacé sur un PDV pour voir une livraison en hayon des V-Max. **Pour la CGT, la livraison en hayon devrait être interdite** car très dangereuse, **tous les PDV devraient avoir un quai.** Dans les contrats nouvellement signés, tous les tractionnaires devront avoir des tires palettes électriques avec des batteries mobiles qui pourront être chargées sur base.

La CGT a redemandé :

- Qu'un tire palette électrique soit mis à disposition de tous les chauffeurs dans les PDV.
- Que les horaires des chauffeurs soient connus plusieurs jours d'avance comme sur certaines ERT, il est illégal que les chauffeurs connaissent le soir à 18-19 heures leur horaire pour un départ à minuit !
- Que les PDV fassent correctement le rangement des vides...
- Que les aberrations de livraisons comme par exemple Delle puis Dole s'arrêtent, que les restes à quai soient chargés après la semi complète et non le contraire.....

CONGE : La direction va enfin se conformer à la loi en affichant tous les congés y compris 4^{ème} et 5^{ème} semaines dans tous les services un mois avant le départ en congé.

RESULTAT DE L'ENTREPRISE : La direction vante les bons résultats de la base, mais avec quelles conditions ? De nombreuses heures ont été faites dans les services car l'absentéisme n'est pas remplacé au risque par exemple de perdre l'audit hygiène et de la santé des salariés... **De nombreux préparateurs font des heures gratuitement en ne prenant pas leur pause pour finir à l'heure ou en sortant entre 15 mn à 1 h 30 après la fin de poste : cela est illégal, ce temps doit être rémunéré ! Les productivités doivent être baissées ! Les préparateurs doivent avoir le matériel adéquat aux V-Max !**

**Tous ensemble, battons nous pour une non exploitation des préparateurs,
L'esclavage est aboli !**

La CGT demande que tous les salariés soient récompensés du bon travail fait. La carotte de l'intéressement ne suffit pas, à combien sera l'intéressement en fin d'année si les volumes s'écroulent ? De plus la direction est incapable de donner les raisons du coût colis national à Zéro. Pour la CGT, l'annonce de fermetures des bases et le décalage du déploiement V Max impactent le coût colis national.

Est-ce normal que nous perdions 2 % d'intéressement du fait des décisions de nos Patrons Actionnaires ? La CGT revendique haut et fort un mois supplémentaire à la place de la carotte !

FLICAGE DES SALARIES : 50 CAMERAS SUR BASE ! Infolog et la préparation vocale ne suffisent pas à la direction pour fliquer les salariés, elle projette de mettre 50 caméras sur la base, sur tous les quais de réception, de chargement, aux contenants...Le Directeur pourra visualiser tout ce qui se passe sur base depuis son portable !

La CGT envisage un recours à la CNIL (Police de l'Informatique) car il est totalement interdit d'installer des caméras qui filment en permanence les salariés à leur poste de travail ce qui sera le cas pour la majorité des salariés...Cela peut engendrer des conséquences sur les conditions de travail et sur le stress. **Même au sein de l'entreprise, le salarié bénéficie de droits et libertés que l'employeur ne peut pas remettre en cause sauf circonstances exceptionnelles**« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché » (L.1121-1 Code du travail). L'un des droits dont bénéficie le salarié est celui du respect de sa vie privée. C'est un droit constitutionnel

La CGT a demandé que la direction investisse dans du matériel comme les tire palettes à fourches relevables que dans 50 caméras.

La direction a-t-elle peur que les salariés vident l'entrepôt quand elle annoncera sa fermeture ?

Face aux questions de la CGT, comme par exemple **les champs de visions de chaque caméra, la direction refuse de répondre et conclut qu'elle ne demandera pas d'avis au CE sur le sujet !**

C'est cela le DIALOGUE SOCIAL A ROCHEFORT !

ENSEMBLE, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h tant que nos revendications ne sont pas prises en compte : nous exigeons

- **une augmentation de 4 % des salaires avec la reconnaissance de l'ancienneté...**
- **un 14^{ème} mois à la place de l'intéressement....**
- **le respect des temps de travail, des pauses, des conditions de travail...**
- **Pas de productivité imposée, des outils adéquats avant la mise en place de tout projet...**
- **la suppression du projet d'installation de 50 caméras.**
- **La présentation de la cartographie nationale et la garantie d'une nouvelle base à Rochefort...**

Rochefort, le 23 octobre 2015